



→ J.F. PUJOL  
Secrétaire général adjoint du SNPF.

## Réaction du SNPF à la publication de l'article dans *UFC-Que choisir*

**E**n réponse à l'article publié par *UFC-Que choisir* dans sa revue du mois d'octobre (n° 518), dénonçant la hausse de dépassements d'honoraires qui seraient réalisés par les pédiatres, article ayant bénéficié d'un relais étonnamment bienveillant par une presse jouissant pourtant d'une certaine respectabilité, le Syndicat National des Pédiatres Français a souhaité apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, on observera que les chiffres donnés par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie révèlent au contraire une baisse des dépassements de 1,4 % (1,2 % toutes spécialités confondues). D'une méthodologie sans rigueur, cette étude ignore la complexité des tarifs en pédiatrie, et cette grossière erreur d'estimation, montrant les pédiatres du doigt, est diffamante ; attaquer le problème des dépassements sans en appréhender la cause instaure de la défiance entre patients et soignants. Elle est publiée dans un contexte inquiétant pour l'avenir de la pédiatrie libérale de proximité.

Les pédiatres sont, et doivent rester, le pivot de la santé de l'enfant. Sauf à vouloir une médecine infantile "à la britannique" ou "à la néerlandaise", l'instauration d'un parcours de soins dès la naissance, provoquerait un blocage de l'accès au pédiatre de proximité. Pourtant, différents groupes de pression s'attachent à promouvoir ce modèle, sans réflexion à un accès équitable aux soins. Le pivot, c'est à la fois le partenaire du médecin de famille et l'inspirateur de la santé de l'enfant dans sa globalité, au service des enfants et de leur famille quand celle-ci l'estime nécessaire.

**Oui**, nos compléments d'honoraires sont parmi les plus bas.

**Oui**, si une spécialité a besoin de compléments d'honoraires en l'absence de revalorisation décente, c'est la nôtre. Nos spécificités sont bafouées par tous les gouvernements depuis 20 ans, au point qu'un patient de 2 à 6 ans qui consulte un généraliste, secteur 1 ou 2, dispose, avec 26 €, d'un meilleur remboursement que celui qui consulte un pédiatre secteur 2 où l'acte n'est remboursé que sur une base de 23 €. *UFC-Que choisir* nous accuse de dépasser les bornes ? Mais de quelles bornes parle-t-on ?

*UFC-Que choisir* se trompe et ne voit pas deux enjeux de la santé de l'enfant : le nombre insuffisant de pédiatres en formation, au point de devoir en chercher hors nos frontières pour faire fonctionner certains hôpitaux, et une rémunération injustement inférieure à celle des pays européens de niveau comparable.

**Oui**, le SNPF est scandalisé par les interprétations et les amalgames de cet article. *UFC-Que choisir* serait bien inspiré d'enquêter sur le désintérêt des gouvernants vis-à-vis des spécificités de la pratique de la médecine du nouveau-né, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent, par ceux qui les connaissent le mieux : **les pédiatres**.



Siège social: 1, place Barberousse - 67500 HAGUENAU  
Téléphone: 03 88 73 06 07 - Télécopieur: 03 88 73 76 25 - Courriel: [rubel.pediatre@wanadoo.fr](mailto:rubel.pediatre@wanadoo.fr)